

**Annulation D'Une Carte  
D'Adhésion Syndicale  
Nouveau-Brunswick**

### **Conditions D'Utilisation:**

Le site Web d'Info-Travail / « LabourWatch » s'est donné pour mission de fournir au public une information d'intérêt général.

**Il n'a pas pour objet de dispenser des conseils juridiques ou des services consultatifs**, et l'accès à l'information à partir du présent site n'a pas non plus pour objet de créer un lien privilégié de procureur-client.

Bien que nous fassions tout en notre pouvoir pour livrer une information exacte, nous ne pouvons en garantir l'intégralité, l'exactitude ou la pertinence, et nous ne donnons aucune garantie de quelque nature que ce soit à cet égard. L'information accessible sur le présent site Web ne devrait être utilisée qu'en parallèle avec les avis professionnels appropriés d'un praticien averti qui comprend votre situation propre.

Les liens avec d'autres sites Web ou les mentions de produits ou services quels qu'il soient ne sauraient suggérer ou signifier une approbation ou une recommandation de tels produits ou services, de tels sites Web ou de leur contenu.

### **Droit D'Auteur:**

Tout document ou élément tiré du présent site Web peut être utilisé à des fins personnelles et non commerciales. À toutes autres fins, aucune partie d'un document ou d'éléments tirés du présent site Web LabourWatch ne peut être reproduite, stockée dans un système informatisé ou autre système de consultation, ou transmise sous quelque forme ou par un moyen quel qu'il soit sans l'autorisation écrite préalable de l'Association LabourWatch du Canada.

Les salariés syndiqués ou non syndiqués qui veulent être mieux informés devraient aiguiller leurs collègues de travail vers le présent site Web. Ils peuvent assurément télécharger, imprimer, copier, transmettre ou distribuer ces documents ou éléments à leurs collègues de travail ou à quiconque s'y trouve intéressé par tous les moyens qu'ils préfèrent. Il n'est pas nécessaire de demander notre permission pour ce faire.

Les employeurs peuvent faire de même pour fins de formation en gestion ou de communication, soit au sein de leur entreprise, soit à l'adresse d'autres intéressés. Dans certains cas, les employeurs peuvent fournir ces éléments à leurs salariés, bien que nous leur suggérions fortement de ne le faire qu'après avoir consulté un avocat.

© 2000-2003. L'Association LabourWatch Du Canada.

## Aperçu Général

Vous êtes libre de décider si vous voulez ou non qu'un syndicat vous représente. La loi dit que vous ne devriez pas vous sentir forcé à prendre une telle décision et qu'aucune personne ne devrait tenter d'influencer votre décision en ayant recours à des menaces, des sanctions, de l'intimidation ou même des promesses.

- Quelle que soit votre décision, nous vous recommandons de l'exprimer en utilisant une carte de membre.
- Si vous êtes en faveur du syndicat et voulez qu'il vous représente, signez une carte de membre.

Si vous n'êtes pas en faveur du syndicat, si vous y êtes opposé, ou si vous ne voulez tout simplement pas que celui-ci vous représente, ne signez pas de carte de membre. Si telle est votre opinion et que vous avez signé une carte, annulez-la.

## Obtenez Les Formulaires

### Lettre ou formulaire pour une personne

Pour annuler votre carte de membre, vous devez informer le syndicat. Envoyez une lettre au syndicat ou utilisez un formulaire d'annulation. Ce formulaire devrait indiquer que vous ne voulez plus être membre du syndicat et que vous ne voulez pas être représenté par lui.

### Pétition

Vous pouvez également utiliser une pétition si vous connaissez d'autres personnes qui désirent annuler leur carte de membre. Comme pour une lettre ou un formulaire, votre pétition devrait indiquer que ceux qui la signent ne veulent pas être membres du syndicat et ne veulent pas être représentés par celui-ci.

## Conseils pour l'emploi d'une pétition

- Au haut de chaque page, il faut indiquer ce qu'implique la signature de la pétition.
- Avant de faire signer la pétition à quiconque, assurez-vous qu'ils ont eu la chance de lire ce qui est écrit en haut de la page.
- Obtenez la signature, le nom en lettres moulées et l'adresse de même que la date de la signature pour toutes les personnes qui signent la pétition.
- Toutes les signatures doivent être recueillies devant un témoin (la même personne peut être témoin pour plus d'une signature).
- Les signatures ne doivent pas être recueillies durant les heures de travail, mais elles peuvent être recueillies à un moment où vous et le signataire êtes en pause, de même qu'avant ou après les heures de travail.
- La pétition devrait toujours être soit en votre possession (ou en celle de ceux qui vous aident) ou gardée en lieu sûr. De même, si vous envoyez votre pétition au syndicat, n'envoyez qu'une copie et gardez l'original.

## Ne perdez pas de temps

**Ne remettez pas à plus tard l'annulation de votre carte.**

Il est encore plus important de ne pas tarder lorsque vous souhaitez envoyer une pétition au syndicat. Si le syndicat ne sait pas que certaines personnes ne désirent plus en faire partie, il pourrait utiliser leurs noms dans sa demande d'accréditation.

Si le syndicat demande à être accrédité avant que vous ne l'en informiez, vous aurez peut-être la possibilité d'annuler votre carte de membre ou celle de ceux qui ont signé votre pétition. Cependant, vous devrez communiquer avec la Commission du travail et de l'emploi afin de savoir qu'elle est la date limite prescrite.

## Remettez vos documents: Au syndicat

Il n'existe aucune règle concernant la livraison, vous pouvez donc utiliser tout type de livraison qu'il vous convient d'employer.

À notre avis, le meilleur moyen d'envoyer vos documents au syndicat est de leur faire parvenir une télécopie à leurs locaux. Le télécopieur est un moyen rapide qui vous permet d'obtenir une page de confirmation prouvant la réception du document par le syndicat.

Notre deuxième choix serait toutefois d'envoyer les documents par messagerie. Vous pouvez également les remettre en mains propres ou par courrier recommandé.

## Remettez vos documents: À la Commission du travail et de l'emploi

Il n'existe pas de règles concernant la transmission des documents d'annulation de l'adhésion syndicale par télécopieur, par messagerie ou si vous les livrez en personne. Cependant, vous devez les faire parvenir par courrier recommandé si vous choisissez de les envoyer par la poste.

# Avis D'annulation D'une Carte D'adhésion Syndicale

**Par les présentes, je souhaite vous aviser que je ne désire plus être représenté par, ou être un membre de:**

Inscrire le nom complet du syndicat (ainsi que la section locale, si applicable)

**Le présent avis est relatif à l'employeur suivant:**

Inscrire le nom complet de l'employeur

**Nom complet:**

Votre nom en lettres moulées

**Veillez fournir les renseignements suivants:**

Adresse civique

Ville

Province

Code postal

**Numéro de téléphone:**

(     )

**Signature**

**Date**

**Note: Cet avis d'annulation ne sera pas accepté à moins que vous ne l'ayez signé, que votre nom y soit inscrit clairement en lettres moulées et que la date n'y apparaisse.**

